



DÉLIBÉRATION N° 2024- 55
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Date de la convocation :	
20 mars 2024	
Date de séance :	
26 mars 2024	
Date d'affichage du compte-rendu :	
05 avril 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	5
Votants	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel		X	
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino		X	COLOMBANI Maeva
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TAMA GEORGES Hinatea
PAVAOUAU Teura		X	TEURURAI Lowna
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui

OBJET :

**PORTANT APPROBATION
 DU DOSSIER TECHNIQUE
 ET DU PLAN DE
 FINANCEMENT DE
 L'OPERATION
 « ACQUISITION D'UN
 VEHICULE DE SECOURS
 AUX ASPHYXIES ET AUX
 VICTIMES » ET
 AUTORISANT LE MAIRE A
 SIGNER LA CONVENTION
 DE FINANCEMENT AINSI
 QUE LE MARCHÉ Y
 AFFERENT.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le rapport n°2024-17 du 19 mars 2024 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^e adjoint au Maire délégué à la direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 MARS 2024

ADOPTE

Article 1 : Est approuvé le dossier technique de l'opération « acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes » V.S.A.V.

Article 2 : L'opération est financée comme suit :

Coût total : 24 879 200 FCFP

F.I.P 50% : 12 439 600 FCFP

Fonds propres 50% : 12 439 600 FCFP

Article 3 : le Maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

Article 6 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance


Henri LE CAILL

Monsieur Le Maire


Michel BUIILLARD

COMMUNE DE PAPEETE

Rapport n° 2024 – 17

Relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes » et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférent.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'acquisition de cette nouvelle ambulance de type C 4X4 a pour but de renforcer les moyens du centre de secours de la ville de Papeete et d'améliorer son efficacité au service de la population.

Le véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes (VSAV) immatriculé 218922 P partira en 2^{ème} départ dans le cas où un des deux autres VSAV serait immobilisée pour maintenance et/ou réparation. Cela permettra de continuer à maintenir le départ simultané de deux VSAV.

La direction de la protection civile et de la lutte contre l'incendie (DPCLI) aura donc trois ambulances. Ces moyens modernes et mieux adaptés permettront d'accroître la rapidité d'intervention et la qualité de la prise en charge des victimes.

En effet, le secours à personnes représente la plus grande partie des interventions comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous avec une analyse par rapport à l'année 2021 :

	COVID	INCENDIES	SECOURS A PERSONNES	AIDES A PERSONNES	ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	OPERATIONS DIVERSES	TOTAL
2021	160	67	2424	792	211	114	3768
2022	23	70	2850	762	254	180	4139
2023	1	88	2538	1084	218	141	4070
	4 070 Interventions sur l'année 2023 contre 3 768 en 2021, soit				7,42%	de plus	
	88 pour les INCENDIES contre 67				23,86%	de plus	
	2 538 pour les SECOURS A PERSONNES contre 2 424				4,49%	de plus	
	1 084 pour les AIDES A PERSONNES contre 792				26,94%	de plus	
	218 pour les ACCIDENTS DE LA CIRCULATION contre 211				3,21%	de plus	
	141 pour les OPERATIONS DIVERSES contre 114				19,15%	de plus	
	1 pour COVID contre 160						

C'est dire l'étendue de la couverture opérationnelle qu'assurent chaque jour ces femmes et ces hommes, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Papeete le 19 mars 2024

Le Rapporteur,

René TEMEHARO
3^e Adjoint au Maire